



L'ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE RECRUTE POUR LE POLE PETITE ENFANCE

Deux psychologues à 0,5 ETP (soit 1 ETP) pour le dispositif d'accompagnement du lien parent-enfant H/F

Présentation Générale de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (E.P.D.E.F), employant près de 550 professionnels, se compose d'un ensemble de structures, d'établissements et de prestations au service des enfants et des familles du département du Pas-de-Calais.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. De proche en proche, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF (AEMO, village famille, DAF...) dépassant par là même le cadre exclusif de la protection de l'enfance (médiation familiale, espaces rencontres JAF, crèches, ludothèque...).

Attaché aux valeurs du service public, l'établissement se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

Présentation générale du Pôle Petite Enfance :

Le Pôle Petite Enfance est constitué d'offres de service dédiés à l'accueil de jeunes enfants de la naissance à 6 ans sur l'ensemble du Département du Pas-de-Calais et regroupe des structures et/ou dispositifs relevant de la protection de l'enfance et du droit commun.

Différents professionnels œuvrent au quotidien et interviennent dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants, familles et assistants maternels.

Il demeure important de relever la diversité et la complémentarité des compétences de l'ensemble des professionnels, spécifiques dans le domaine de la petite enfance.

Ce pôle comprend notamment :

- Une pouponnière,
- Une MECS 3-6 ans
- Un dispositif d'accompagnement du lien parents-enfant
- Un Service d'Accompagnement de Jour Petite Enfance
- Un Service de Prévention Précoce aux Ecrans
- Une micro-crèche
- Un Relais Petite Enfance communal
- Un Service Accueil Pour tous

Présentation Générale du poste :

Dans le cadre de la prise en charge globale de l'enfant et de ses parents, la Maison de la Petite Enfance complète son offre par un service spécialisé dans l'accompagnement du lien parent-enfant.

En effet, réaliser les rencontres parent-enfant sur le lieu de placement de l'enfant permet en premier lieu d'assurer une continuité de soins et d'espaces pour des enfants en bas âge et favorise en second lieu l'établissement de liens avec les parents pour un accompagnement professionnel et un travail des parents en collaboration, en cohérence et en transparence.

Le service spécialisé à l'accompagnement du lien parent-enfant est chargé de mettre en œuvre les visites ordonnées par le Juge des Enfants.

Description du poste à pourvoir :

En tant que psychologue vous aurez à assurer des missions d'observations, dévaluation, de prise en charge psycho-clinique individuelle et collective dans le cadre du lien parents-enfant.

Le psychologue et l'auxiliaire de puériculture travaillent en étroite collaboration. En effet, elles accompagnent le(s) parent(s) et l'enfant lors de visites selon leurs besoins spécifiques pour une prise en charge complète et ajustée.

Dans le cadre du nouveau décret n° 2025-900 du 5 septembre 2025, chaque établissement devra disposer d'une équipe dédiée à l'accompagnement à la parentalité, pour soutenir les parents et préparer un retour sécurisé si possible.

Dans le cadre du dispositif, la psychologue assure (évolution possible suite au décret) :

- Un accompagnement individualisé et ajusté de la parentalité dans ses dimensions psychiques, émotionnelles, pratiques et éducatives, assuré dans un cadre relationnel sécurisant. Le psychologue s'appuie sur les compétences, les potentialités du ou des parent(s). Il rassure, valorise, étaye-le(s) parent(s) dans l'expérience et la pratique de leur parentalité, dans une approche participative alliant confiance et respect mutuel,
- La mise en place d'un cadre de visite sécurisant sur le plan psychique, pour l'enfant et pour ses parents.
- Si nécessaire, un temps de débriefing avec l'enfant, ou avec les parents, en fonction de l'impact émotionnel de la visite, et de la nécessité de mettre en mots des ressentis observés durant les interactions.
- Des observations de l'enfant sur le plan verbal, non verbal, comportemental et relationnel,
- Des observations des interactions parent(s)/enfant (pour mobiliser les propres capacités d'observation du/des parent(s) sur son enfant et les amener à s'interroger sur leur fonctionnement relationnel avec l'enfant)
- Une évaluation du lien parent-enfant, des capacités et compétences parentales, des modes d'attachement.
- Travail d'articulation et d'échanges avec les équipes qui soutiennent l'enfant dans son quotidien
- Un co-accompagnement du lien parent-enfant : Le psychologue et l'auxiliaire de puériculture travaillent en étroite collaboration. Tous deux accompagnent le(s) parent(s) et l'enfant lors de visites selon leurs besoins spécifiques pour une prise en charge complète et ajustée. Auxiliaire de puériculture et psychologue peuvent être amenés à intervenir conjointement, l'un dans l'observation et le soutien de l'enfant et l'autre dans l'observation et l'étayage du/des parents,
- Une intervision bi-mensuelle : le psychologue, avec l'auxiliaire de puériculture analyse les observations, les interactions au regard de l'histoire des parents ; mise en perspective des observations partagées avec élaboration de pistes d'intervention pour les rencontres ultérieures. Le psychologue apporte également un éclairage clinique des situations marquées par des fragilités psychiques et psychiatriques,
- Le psychologue réalise des écrits d'observation, participe aux rapports d'échéance, est présent aux réunions d'équipe, aux concertations et PPE,

- Le psychologue définit les souhaits et objectifs de travail avec le/les parents en début d'accompagnement puis les réactualise au moins à chaque concertation,
- Le psychologue organise et réajuste les calendriers de rencontre parent(s)/enfant(s), les transmet aux référents et s'assure de la réception des autorisations en binôme avec l'auxiliaire de puériculture,
- Le psychologue favoriser la mise en place des visites fratrie ; l'accompagnement des enfants lors des droits d'hébergement,
- Le psychologue participe aux réorientations chez l'assistante familiale (temps de rencontre à la MPE, au domicile de l'AF) et accompagne des enfants lors des visites dans des structures spécialisées.

Cette mission ne pourra peut-être systématisée, mais se penser en fonction de la spécificité de chaque situation (notamment en fonction de la façon dont les parents vivent la place de la future AF : s'ils se sentent dépossédés de leur rôle de parents, par exemple, il serait préjudiciable qu'ils interprètent la place du psy dans la réorientation de leur enfant comme une alliance entre les professionnels).

Contraintes du poste :

- Contrat à durée déterminée de droit public
- Temps de travail déterminé sur la base d'un Forfait jours en contrepartie de RTT
- Possibilité de visite le samedi matin (selon évolution du projet du service)

Exigences du poste :

- DESS, master II de psychologie
- Permis B (exigé)
- Expérience professionnelle (souhaitée)
- Connaissance de la protection de l'enfance (souhaitée)
- Connaissance du secteur public (souhaitée)

Qualités requises au poste :

- Bienveillance
- Patience
- Ecoute active
- Adaptabilité
- Sens de l'organisation
- Aptitudes relationnelles
- Travail en équipe, collaboration avec l'auxiliaire de puériculture en poste sur le dispositif de soutien à la parentalité
- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser l'expression du ressenti des parents au moment du placement
- Prendre en compte la souffrance des parents et leur permettre ainsi de réinvestir leurs rôles parentaux mis à mal par le placement

Type de contrat :

- Emploi à temps partiel
- Postes ouverts aux personnels titulaires fonctionnaires et contractuels
- Postes à pourvoir dès que possible

Rémunération : selon grille indiciaire de la Fonction Publique Hospitalière

Votre candidature (CV, Lettre de Motivation et Attestation d'Honorabilité) est à adresser :

EPDEF - recrutement.rh@epdef.fr